

L'article 22 est-il adopté?

M. Baldwin: Sur division.

(L'article 22 est adopté.)

Sur l'article 23—*Fixation du maximum.*

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, l'article 23 vise à donner au gouvernement fédéral le pouvoir de fixer le prix du pétrole brut destiné au commerce interprovincial ou international, une fois un accord conclu entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices. Notre parti admet bien sûr qu'il faut fixer le prix, étant donné surtout la confusion qui règne aujourd'hui dans le monde au sujet des prix du pétrole. Nous nous préoccupons cependant de ce que sera le prix. Nous disons comme le gouvernement qu'il faut fixer le prix, mais je ne suis pas sûr que nous approuverons le prix qu'il fixera éventuellement. Nous pourrions même ne pas accepter le prix que le gouvernement fédéral et les provinces approuveront.

Je trouve difficile à comprendre la position du gouvernement fédéral en ce qui concerne le prix du pétrole. Lors de la première réunion des premiers ministres, notre premier ministre, au début de son allocution, a affirmé que le prix du pétrole allait augmenter. En réalité, ce qu'il a dit, c'est que le prix du pétrole pour l'année devrait à compter de juillet être porté à un niveau plus élevé qu'il ne l'est actuellement, mais que ce nouveau niveau devait faire l'objet de discussions. Il me semble qu'il s'agissait là d'une déclaration claire et précise.

Lorsque nous nous sommes mis à débattre le bill C-32 en comité plénier, le ministre m'a surpris, de même que de nombreux autres membres du comité, en déclarant qu'il ne s'était pas encore engagé à hausser le prix du pétrole à la fin de juin. Voilà deux déclarations qu'il me semble difficile de concilier. D'une part, le premier ministre a déclaré qu'au début de juillet, il fallait relever le prix du pétrole; d'autre part, le ministre déclare qu'il ne s'est pas encore engagé à en relever le prix à la fin de juin.

Lorsque je lui ai demandé si cela signifiait que, si les provinces productrices ne relevaient pas le prix du pétrole, le prix pourrait rester à \$6.50 le baril, j'ai cru comprendre de sa part qu'il en serait peut-être ainsi. Il est difficile de connaître les intentions du gouvernement. Je suppose qu'ils ont l'intention d'augmenter le prix. Je suppose que les premiers ministres de l'Alberta et de l'Ontario et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources jouent au chat et à la souris, se demandant qui va se lancer le premier, chacun espérant que ce sera l'autre. Même si le chef du gouvernement a déclaré que le prix allait augmenter au début juillet, le ministre ne veut pas s'engager à le faire dans l'espoir que les provinces l'augmenteront de leur côté et ainsi, si la loi est adoptée, le gouvernement fédéral pourra intervenir et fixer un prix inférieur.

● (2130)

C'est là une attitude assez mesquine, quel que soit le prix qui sera fixé. Lorsque le ministre a parlé l'autre jour, il a dit que le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan avait parlé de \$2.50 le baril. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit qu'il avait autre chose en tête. Il pensait, je crois, à \$2 le baril. Les provinces productrices veulent probablement un prix supérieur.

Notre parti a déclaré très clairement quelle était sa position. Nous ne croyons pas qu'une hausse de prix soit justifiée, que ce soit pour couvrir l'augmentation des frais d'exploration ou augmenter les profits des compagnies

Administration du pétrole—Loi

pétrolières multinationales. En septembre dernier, la Petroleum Association of Canada a décomposé le prix de \$6.50 le baril et on a pu voir que les frais de production réels étaient vraiment minimes. A voir ce qu'il en coûte pour produire un baril de pétrole, une hausse n'est certainement pas justifiée. On ne peut pas dire non plus que les compagnies pétrolières sont dans une mauvaise passe, leurs profits ont doublé depuis deux ans. Une hausse du prix du pétrole peut se justifier uniquement si c'est pour accroître les fonds destinés à la prospection et à la mise en valeur.

Si le gouvernement fédéral laisse monter les prix, puisqu'il est le principal bénéficiaire, il obtiendra 80c. le baril pour chaque augmentation de taxe de \$2 le baril. La province prélèvera une certaine redevance. Par contre, les consommateurs devront payer plus cher les produits pétroliers. Ceux qui en profiteront le plus seront les sociétés pétrolières.

Le gouvernement fédéral dira aux consommateurs canadiens qu'ils doivent payer huit cents ou plus le gallon d'essence, plus pour le fuel agricole et plus pour le fuel diesel, non à cause de la hausse du prix de revient, mais parce qu'il espère qu'une partie de cet argent sera utilisé par l'industrie pétrolière pour découvrir du pétrole.

Une voix: L'argent va à la Saskatchewan sous forme de redevances.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Si le député voulait jeter un coup d'œil aux chiffres fournis par la Petroleum Association of Canada en septembre dernier, il constatera qu'avant l'entrée en vigueur du nouveau régime fiscal, sur chaque baril de \$6.50, les sociétés devaient payer les frais d'exploitation, les taxes du gouvernement fédéral, les redevances du gouvernement provincial, 40c. le baril en intérêts et \$1.55 le baril était consacré aux futures recherches. Sous l'ancien système, on prélevait \$1.55 le baril sur les \$6.50. L'impôt est maintenant réduit à \$1.02 le baril en vertu du nouveau régime fiscal, à moins que le gouvernement ne change d'avis.

En dépit des bénéfices exorbitants réalisés depuis deux ans par les entreprises, les travaux de forage ont diminué. Depuis 12 mois, 93 installations de forage ont quitté le Canada. Il n'y a donc aucune garantie qu'en laissant plus d'argent à l'industrie pétrolière, elle accroîtra nécessairement ses activités de prospection.

M. Gillies: Pourquoi sont-elles parties?

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Pourquoi elles sont parties, je vais le dire au député de Don Valley. Il le sait pourtant mieux que personne, à cause de sa longue pratique du monde des affaires et de la grande connaissance qu'il possède de la gestion d'entreprise. Permettez-moi de citer un article paru en 1973 dans le *Globe and Mail*. Selon ce journal, M. John Hardie, de Gulf Oil Canada Limited, a déclaré ce qui suit devant l'Office national de l'énergie:

Il ne faut pas oublier que l'exploitation pétrolière se pratique aussi ailleurs qu'au Canada. Si l'on veut intéresser les entreprises à la recherche et à la production du pétrole au Canada, il va falloir offrir, comme accueil aux investissements et comme possibilités de rémunération du capital, des conditions aussi avantageuses que celles qui existent en d'autres parties du monde.